



FICHE INSCRIPTION APRÈS-MIDI BOWLING/LASER GAMES DU MARDI 27 octobre 2026

Organisée par le CCAS de la Commune de CASTILLON DU GARD

ENFANTS NÉS : ☐ 2010 ☐ 2011 ☐ 2012 ☐ 2013 ☐ 2014 ☐ 2015 ☐ 2016 ☐ 2017 ☐ 2018

ÉTAT CIVIL DE L'ADOLESCENT

NOM	
Prénom	
Date et lieu de naissance	
N° de sécurité sociale auquel l'enfant est rattaché	
Nom et Numéro de Mutuelle	

INFORMATION PARENTS

Nom et prénom de la mère	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	
Nom et prénom du Père	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) NOM et PRENOM du (ou des) parents :

- 1 – Autorise mon enfant (NOM et PRENOM) :
à participer à l'activité BOWLING / LASER GAMES DU MARDI 27 octobre 2026 sis 9016 Chemin de la Flesque,
30700 Uzès.
- 3 – Autorise les responsables de l'activité à prendre, le cas échéant toutes les mesures nécessaires
par l'état de santé de mon enfant (hospitalisation et/ou intervention chirurgicale).
- 4 – Autorise les responsables et/ou les pompiers à transporter mon enfant avec leurs véhicules.
- 5 – Autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié dans le cadre de l'animation proposée
- 6 – Certifie que mon enfant :
- * est en bonne condition physique
 - * peut pratiquer une activité bowling
 - * peut pratiquer une activité Laser Games

Fait à Castillon du Gard, le

Signature du ou des Parent(s) avec la mention « Lu et Approuvé »

PIECES A FOURNIR :

- Copie Carte Nationale d'Identité de l'enfant (ou livret de famille, cas échéant)
 - Attestation Assurance Extra-Scolaire (de l'année en cours)
 - Liste des allergies connues
-

INFORMATION PARENTS / ADOLESCENT

- Pour information une collation sera offerte par le CCAS de la commune.

**Les parents doivent déposer leur enfant sur le parking du bowling/Laser Games
à 14h15 et doivent venir le récupérer au même endroit à 16h30.**

Nota Bene : Le CCAS se réserve le droit d'annuler cette journée par rapport aux risques pouvant survenir ce jour-là (intempérie, évolution crise sanitaire....).

Il est rappelé aux parents que le CCAS prendra uniquement en charge les activités des enfants inscrits avant le rendez-vous pour participer à l'activité.

Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à intégrer le groupe pris en charge par les membres du CCAS durant l'activité.
